



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Communiqué  
de presse**

Mercredi 22 mars 2023

Benoît MERLET  
Direction Communication  
benoit.merlet@lecotentin.fr  
02.50.79.16.37 / 06.47.38.88.96

## **EN 2023, LE COTENTIN SOUTIENT À HAUTEUR DE 3M€ LES PROJETS PORTÉS PAR LES COMMUNES**

Mercredi 22 mars, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin accompagné de Philippe LECLECH, Maire de Gonneville-Le-Theil a présenté la restauration du Pont Ra co-financé par les Fonds de Concours de l'Agglomération. En 2022, 101 projets portés par les communes ont été soutenus par l'Agglomération du Cotentin. En 2023, le Cotentin prévoit à nouveau une enveloppe de 3 M€ pour accompagner les projets des communes avec les Fonds de Concours.

### **Les Fonds de concours**

L'attractivité du Cotentin est indissociable du développement des communes. Pour garantir cet équilibre territorial, l'Agglomération a versé 6,24 M€ à ses communes membres en 2022

au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). En 2023, cette dotation est estimée à 6,6 M€. Ce versement est complété par les Fonds de concours, un soutien de l'Agglomération aux investissements des communes dans leurs projets d'aménagements.

Depuis 2017, l'Agglomération consacrait initialement chaque année une enveloppe de 2,5M€ à ces Fonds de concours. Afin de renforcer son soutien, cette aide a été rehaussée depuis 2021 à hauteur de 3 M €. Elle contribue à encourager le développement des projets de proximité mais également à soutenir les carnets de commande des entreprises locales. Le taux d'intervention de l'Agglomération est plafonné à 40 % maximum sur le reste à charge communal.

Pour rappel, en 2021, 78 projets communaux ont pu bénéficier de cet appui financier du Cotentin et 101 en 2022.

*« Nous tenons à cette aide qui traduit la solidarité du Cotentin envers ses communes en contribuant à un aménagement et un développement équilibré du territoire communautaire. En abondant les initiatives portées par les communes, le Cotentin soutient également l'économie locale et réaffirme sa volonté de garantir aux habitants une proximité des services au quotidien et une qualité de vie préservée. Avec les fonds de concours,*

*le Cotentin montre que la proximité n'est pas qu'un simple mot mais qu'il la fait vivre au quotidien* », rappelle le Président David MARGUERITTE.

Les projets de communes sont présentés trois fois par an à la commission d'attribution des Fonds de Concours. La première réunion de cette commission est prévue ce mercredi 22 mars. Une quarantaine de projets lui seront soumis. Les projets retenus seront ensuite présentés en Conseil communautaire pour être validés par les élus.

Pour rappel, les projets éligibles aux Fonds de Concours s'inscrivent dans l'un des trois axes suivants :

- les projets qui participent à l'atteinte des objectifs du Projet de Territoire de l'Agglomération ;
- ceux qui contribuent à l'exercice de compétences rétrocédées aux communes ;
- Et les projets d'aménagement.

### **Faire sortir de terre les projets des communes**

En parallèle de ces soutiens financiers, l'Agglomération a également mis en place en 2020 un dispositif permettant de favoriser l'émergence des projets des communes. Cette cellule permet à la collectivité de jouer son rôle de facilitateur auprès des communes dans leurs démarches, afin de permettre à leurs initiatives de sortir de terre. Un service de l'Agglomération est ainsi pleinement mobilisé et à l'écoute des communes pour les accompagner dans le montage de leur dossier (appui dans la rédaction du cahier des charges, aide dans la recherche de financement, analyse des offres, etc.).

Avec cette cellule et le soutien via les Fonds de concours, l'Agglomération participe pleinement au dynamisme économique du territoire. Ainsi, depuis 2018 ce sont près de 76 M€ d'investissements qui ont été générés sur le territoire.

### **Coup de projecteur sur les travaux du Pont Ra**

Le Pont Ra est un ouvrage qui sert de franchissement aux agriculteurs et aux randonneurs sur le chemin rural N 27 dit chemin du Moulin du Theil situé sur l'ancienne commune de Gonneville. Présentant de forts signes de vétustés, l'édifice a été déconstruit en 2020 suite à son effondrement.

Le projet de déconstruction et de reconstruction de l'ouvrage a été suivi par la cellule GEMAPI de l'Agglomération du Cotentin et l'Agence de l'Eau qui a apporté son expertise à la commune de Gonneville-le-Theil.

*« Le soutien qui a été apporté par le Cotentin à la commune de Gonneville-le-Theil pour ce projet de reconstruction est une belle illustration de l'aide que peut apporter l'Agglomération à différents niveaux, souligne le Président du Cotentin. La préservation de la biodiversité des cours d'eau est un enjeu important pour préserver notre environnement et la qualité de cette ressource commune. De même, que ce soit sur le littoral ou dans le bocage, le Cotentin est une terre de randonnée. Favoriser le cheminement des promeneurs tout en veillant à une bonne cohabitation avec les agriculteurs est essentiel pour développer les circuits pédestres ».*

Avant de prévoir la reconstruction, un temps a été laissé après la déconstruction pour permettre au cours d'eau de refaire son lit et de favoriser les remontées piscicoles et sédimentaires

vers l'amont de la Saire. En effet, dans l'ancienne configuration, un déversoir situé en amont du pont présentait un obstacle à la biodiversité du cours d'eau.

La reconstruction de l'ouvrage a été prévue après un délai prescrit par l'Agence de l'Eau. Cette reconstruction prend en compte les aspects environnementaux, naturels et écologiques mais également la sécurisation de ce pont emprunté par les agriculteurs, promeneurs et randonneurs. Sans cet ouvrage, il n'existait pas d'alternative de liaison directe des chemins ruraux à cette traversée.

Au titre de cette reconstruction, la commune a ainsi sollicité un soutien de l'Agglomération du Cotentin via les Fonds de Concours. Les travaux de reconstruction du Pont se sont déroulés entre novembre et décembre 2022 sous l'appui technique de l'unité GEMAPI et la réalisation de l'entreprise Besançon.

## **BUDGET**

- Etat : 9 047€
- Agglomération du Cotentin : 8 444 €
- Gonneville-le-Theil : 12 664€

**Montant total** : 30 155€

## **CONTACT :**

### **Véronique MALASSIS-VASSE**

Directrice Transversalité et  
Coordination des Politiques

Territoriales

veronique.malassis-  
vasse@lecotentin.fr

02 50 79 16 42